

Les Brèves du conseil municipal du 23 mars 2023

Le conseil municipal, réuni en date du 23 mars 2023 à la mairie, a délibéré. Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.

1) Compte administratif 2022

Le compte administratif 2022 présente un excédent de 916 145 € en fonctionnement et 4 481 738 € en investissement.

2) Budget primitif 2023

a/ Vote des taux des impôts

En 2021, les taux des taxes foncières avaient été augmentés de 2.5%, **Le conseil municipal a décidé de maintenir ces taux pour 2023 :**

- taxe foncière sur le bâti : **21.69 %**
- taxe foncière sur le non bâti : **36.09 %**
- taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et locaux vacants) : **7.39 %**

Les taxes rapporteront 508 540 €
à la commune

b/ Subventions aux associations

Les montants de subvention suivant ont été votés : 20 085 € pour les associations communales, 422 € pour les associations non-communales, une enveloppe de 1 200 € pour les associations hors commune, une enveloppe de 18 000 € pour les associations sportives de la commune et une enveloppe de 12 000 € pour les demandes de subventions exceptionnelles qui seraient faites au cours de l'année. Les conseillers ont décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à la MDLE du lycée Blaise Pascal pour l'équipe « Speed4Win » qui participe au concours « Course en cours » et 300 € à GESCOD Ukraine KHARKIV qui gère le fonds de concours GRAND EST pour faciliter l'apport d'une aide humanitaire adaptée aux besoins les plus urgents de cette région frontalière de la Russie (achat et acheminement de générateurs électriques, de systèmes de traitement de l'eau et d'équipements de première nécessité).

c/ Le conseil municipal a adopté son budget primitif 2023 qui se présente en équilibre en fonctionnement et en investissement :

- <u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	3 132 000 €	Recettes	3 132 000 €
- <u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	5 241 000 €	Recettes	5 241 000 €

Les principales opérations retenues pour le budget 2023 sont les suivantes :

- rénovation intérieure et extérieure Ecole Dumas pour extension du périscolaire : 3 300 000 €, 280 000 € de Restes à Réaliser (RAR) pour les honoraires et 152 000 € en avances et acomptes
- extension de la salle des fêtes / local de stockage : 200 000 € de Restes à Réaliser (RAR)
- aménagement de la Plaine de jeux (jeux et agrès sportifs) : 220 000 € en RAR + 20 000 € WC
- travaux logements : isolation (fenêtres, isolation extérieure, chaudières) 200 000 €
- achat de terrains : 117 000 €
- remplacement de luminaires : 100 000 €
- remboursement emprunt de la salle des fêtes : 103 674 €
- matériel roulant (tracteur) : 60 000 € en RAR
- arrosage automatique terrain de foot : 35 800 €
- travaux Centre Europe : 30 000 €
- remplacement luminaires dans les bâtiments communaux par des leds : 27 000 €
- équipement informatique salle du conseil et salle Mann de la mairie : 21 000 €
- matériel informatique mairie et écoles : 19 000 €

3) Plaine de jeux : avenant au lot 1 « équipements sportifs et jeux »

L'emplacement prévu pour l'installation du terrain multisport a dû être revu pour des raisons techniques. Une nouvelle plateforme a été créée pour un surcoût de 4 000 € ; le montant du lot 1 passe de 139 925 € à 143 925 € HT.

4) Approbation du contrat territoire « Région de Colmar » 2022-2025 avec la CEA

Les conseillers ont autorisé la signature de ce contrat qui permettra de bénéficier de fonds financiers lors de projets liés aux enjeux du territoire : attractivité, environnement et écologie et cohésion sociale.

5) **Comcom Alsace Rhin Brisach : révision des attributions de compensation**

Dans une logique de solidarité financière, la ComCom a engagé un processus de révision des attributions de compensation en proposant la prise en charge des attributions négatives des dix communes concernées (143 975 €) par la diminution de l'attribution des 4 communes ayant les montants les plus élevés. Pour Volgelsheim, la baisse est de - 9 795 € ce qui réduit le montant de son attribution 2023 à 733 574 €.

6) **Equipement informatique de la salle du conseil et de la salle MANN**

Depuis la crise sanitaire, les réunions et les formations à distance se sont généralisées et rendent nécessaires d'équiper la salle du conseil municipal de matériel de vidéoprojection et de visioconférence. Les conseillers ont approuvé l'installation dans la salle du conseil d'un vidéoprojecteur laser fixé au plafond, d'une barre de son, des micros et d'une caméra de visioconférence pour un montant de 17 814 € TTC. Dans la salle André MANN un écran tactile sera installé sur lequel il sera possible de brancher tout ordinateur, pour la somme de 2 896 € TTC.

7) **Comcom : rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service assainissement**

Le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service assainissement de la Comcom Pays Rhin-Brisach est tenu à la disposition du public en mairie.

8) **Population légale au 1^{er} janvier 2023**

La population officielle totale au 1^{er} janvier 2023 de Volgelsheim est de **2 720 habitants**.

Du 1^{er} avril au 30 septembre 2023, le point vert est ouvert le mercredi de 14h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 12h

Nous vous rappelons que vous devez apporter **uniquement des déchets que vous pouvez décharger vous-même** : l'agent du Point Vert n'est pas en mesure de vous aider.

L'été arrive, accompagné de ses fortes chaleurs. Les différents rapports d'enquêtes sur la canicule de 2003 ont prouvé que le rafraichissement des personnes âgées pendant une période de deux à trois heures chaque jour permettait de réduire très sensiblement le risque de surmortalité lié à la chaleur.

Afin d'être solidaire et de protéger les aînés, la résidence La Girandière de Volgelsheim se mobilise.

De juin à septembre, une salle climatisée sera accessible toute la journée pour permettre aux personnes âgées de venir s'y rafraichir.

L'été peut également être une période de solitude. Tous les mardis, la résidence organisera une activité ouverte au public extérieur.

Si vous avez chaud ou que vous trouvez le temps long cet été, n'hésitez pas à vous rendre à La Girandière au 5 rue des appelés, ou à prendre contact au 03.89.21.06.26 pour plus d'informations. Ne soyez pas timides, c'est gratuit !


LA GIRANDIÈRE
Résidences avec Services pour Personnes âgées



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) : Nouvelle obligation déclarative pour les propriétaires

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée en 2023. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative a été mise en place. En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-mêmes, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de préremplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

Directeur de la publication : C. BOLLINGER

Dépôt légal L 100-05 / 00004

Pour préserver l'environnement la commune de Volgelsheim utilise du papier recyclé